

## Bref compte rendu de la réunion au CGP

### Relative à la présentation du 1<sup>er</sup> draft du rapport sur l'aide publique au développement de Comores 2015-2016

Il s'est tenue en ce 16 février 2017 à 09h45 au CGP une réunion de présentation du rapport sur l'aide publique au développement des Comores pour la période 2015-2016. Ce rapport couvre uniquement les aides au développement octroyés par les partenaires qui ont accepté de s'inscrire dans la plateforme DAD-Comores. Les aides au développement des partenaires hors DAD n'ont pas été comptabilisés dans le rapport.

Ce rapport 2015-2016 est le deuxième rapport élaboré depuis la mise en place de la plateforme DADA-Comores après celui du 2013-2014.

Le rapport est structuré en deux parties : Une 1<sup>ère</sup> partie introductive basée sur le contexte de l'aide d'une manière générale et une deuxième partie consacrée à la structure et le profil sectoriel de l'aide au développement.

Les éléments à retenir du rapport présenté sont entre autres :

- L'importance de DAD-Comores, qui est un outil efficace de gestion et de coordination de l'aide publique au développement ;
- Le nombre limité des partenaires au développement surtout les partenaires bilatéraux : Ils sont au nombre de 25 (dont 20 multilatéraux et 5 bilatéraux) ;
- Le niveau faible de décaissement des engagements des partenaires :
  - o Les engagements des bilatéraux s'élèvent à 12 milliards avec un décaissement de 60% ;
  - o Les engagements des multilatéraux s'élèvent à 54 milliards avec un décaissement de 64%.

Après la présentation et les discussions qui ont suivies, il a été recommandé au consultant les recommandations suivantes :

- Ajouter un chapitre qui va renseigner sur l'état d'avancement des recommandations formulées lors du précédent rapport ;
- Travailler en collaboration avec le MIREX en se rapprocher d'avantages aux autres partenaires jusqu'à là non inscrits dans la plateforme pour les inciter et les encourager à s'inscrire ;
- Mentionner dans le rapport, même d'une façon sommaires, les aides publiques au développement octroyés par les autres partenaires hors DAD ;
- Considérer les secteurs d'activités définies dans la nomenclature de la comptabilité nationale adoptées par l'INSEED au lieu des secteurs d'activités définis par l'OCDE.

Le rapport de cette première partie sera finalisé après l'intégration des recommandations et après les rencontres avec les partenaires pour valider les informations fournies.

**Massoundi Miradji**  
**INSEED**